



An - nasr

vendredi n°042 du 05 Nov. 2004

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

L'islam est une religion universelle, la seule qu'a connue l'humanité à travers le temps « **par l'intermédiaire des prophètes successifs, venus raviver la vérité éternelle et la purifier des apports ultérieurs, étrangers à l'enseignement de chaque Envoyé, chargé par mission divine de guider son peuple** ».

Le jeûne: pratique universelle!

La signification du terme *islam* et les prescriptions culturelles de cette religion sont éloquentes à cet effet. Islam signifie soumission et obéissance totale à la volonté de Dieu, et les cultes comme la prière, le jeûne, le pèlerinage ne datent pas de l'an 610. Autrement dit, l'esprit ou le principe de la soumission à la volonté de Dieu et

l'observance des cultes ci-dessus cités ne sont pas une spécificité des musulmans de la fourchette chronologique allant de l'an 610 à la fin de l'humanité. Ce sont donc des « **institutions spirituelles très antiques dans les sociétés humaines** » même si dans leur forme d'application à travers le temps et l'espace, on note des disparités, certaines étant

bien entendu plus contraignantes que d'autres. Nous vous proposons dans cet article d'exposer le cas spécifique du jeûne.

« **Toutes les civilisations anciennes, toutes les religions ont imposé à leurs adhérents quelques jours de jeûne par an** » ; bien entendu par l'intermédiaire de leurs prophètes, respectifs.

En effet Noé a jeûné toute sa vie durant à l'exception de deux (02) jours à savoir le jour de la fête de *Fitr* et le jour de la fête de *El Adha*.

Abraham jeûna pour sa part trois (03) jours de chaque mois, lui qui est considéré comme le père du monothéisme. Quant à David, il jeûna la moitié de sa vie. La mention du jeûne de ces prophètes est faite par ce hadith rapporté par Tabarani « **Abdulhah bin Amr a entendu l'envoyé de DIEU dire « Noé a jeûné toute sa vie sauf le jour du Fitr et le jour de ADHA, David a jeûné pendant la moitié de sa vie et Ibrahim a jeûné trois jours de chaque mois..... »**

(l'Imam Aboul Fida Ismael ben Kathir, 1997 Les Histoires des prophètes, page 106

Abraham fut envoyé aux Sabéens de *Hârram* qui étaient un peuple polythéiste adorant les astres et les statues. Dans leurs traditions païennes, ils observaient 30 jours de jeûne où ils ne mangeaient, ni ne buvaient de l'aube au coucher du soleil. « **A l'encontre de cette tradition païenne, le coran 41 V37, lui inter-**

dit d'adorer le soleil ou la lune. Mais confirmant la restauration de la religion véridique du prophète Abraham, il prescrit à ses fidèles un mois de jeûne » (cf Muhammad Hamidullah, 1988, Pourquoi Jeûner ? page 8.

Les Juifs aussi observent le jeûne dans leur religion. Les juifs sont les descendants de Jacob petit fils d'Abraham. Leur jeûne a lieu une fois par an (le *Yom Kippour*) le 10 de *Tichri*, le 1^{er} mois de leur calendrier. Le jeûne dure 24 h de temps, d'un coucher du soleil à un autre. Au cours de la prière qu'ils récitent ce jour-là, ils disent : « **Grâce à la sollicitude infinie, ô ! Éternel, tu nous a donné le kippour pour la rémission de toutes nos fautes et tu as appelé cette fête une sainte solennité en souvenir de la sortie d'Égypte.** » (cf., rituel de la prière de tous les jours de l'année, traduit par le Grand Rabbin, S. Debré, 1932, P.697-81 in, Pourquoi jeûner ? Page 9.

On perçoit clairement que ce jeûne est observé en souvenir de la sortie d'Égypte en com-

pagnie du prophète Moïse, un des nombreux prophètes envoyés à ce peuple. D'autres jours de jeûne sont observés par les juifs (les plus pieux). Il s'agit des lundis et jeudis en souvenir de la montée et du retour de Moïse sur le Mont Sinaï. Précisons que Moïse monta sur le mont jeudi et en descendit un lundi, 40 jours après. (cf, Encyclopedia of religions and ethics, V. P. 765 dans Pourquoi jeûner ? P.9.

Dans la civilisation des Indiens *Peaux-Rouges* du Mexique, en Amérique, les chefs religieux observent 160 jours de jeûne.

Par ailleurs, au niveau de l'hindouisme, les brahmanistes de l'Inde jeûnent pendant les jours qu'ils estiment particuliers. Par exemple à l'anniversaire du fondateur de leur religion, aux éclipses de lune et de soleil... où ils s'abstiennent de manger jusqu'à trois (03) heures de l'après midi. D'autres préfèrent seulement modifier leur alimentation en prenant du lait au lieu du pain.

En ce qui concerne le bouddhisme, seuls jeûnent les moines en dehors des masses.

(cf. La grande encyclopédie, S.V. Le jeûne) dans Pourquoi jeûner, P. 11 à 12.)

Dans le christianisme, on retrouve aussi le principe du jeûne même si tous les chrétiens ne jeûnent pas d'une manière uniforme. Le prophète Jésus, fils de Marie (AS) a observé le jeûne, mais la manière (nature), l'époque, la durée restent à déterminer. C'est ainsi que les premiers chrétiens « **ont pensé à son jeûne de 40 jours dans le désert et ont consacré leur carême à l'abstinence et à la pénitence en souvenir du Christ** ».

Cependant, avant 439, les chrétiens de Rome jeûnaient pendant trois semaines et ceux d'Alexandrie pendant sept semaines excluant les samedis et dimanches à l'exception du samedi saint. Par ailleurs, dans cette religion, le jeûne incombait aux fidèles à partir de l'âge de 21 ans. A la fin du quatrième siècle, le jeûne pouvait être rompu aussitôt après 9h d'horloge (depuis le lever du soleil).

Notons pour terminer le tour d'horizon, qu'aux premières heures de l'islam, bien

avant 624, date de l'institution du jeûne de Ramadan, les musulmans observaient le jeûne d'Achoura et ce, sur ordre du prophète. Achoura est le dixième jour du premier mois du calendrier musulman, le Muharram. Les Mecquois avaient l'habitude de jeûner ce jour là et « **avant sa prédication de l'islam, le prophète jeûnait également ce jour. Il continua quand il arriva à Médine et ordonna d'en faire autant. Mais quand le jeûne de Ramadan fut prescrit, il abandonna celui d'Achoura. Jeûna alors ce jour-là qui voulut et s'en abstient qui voulut** » (cf. Bukhari. 30/69/3 dans Pourquoi jeûner ? P. 9.)

Grâce à la magie de l'histoire, nous nous sommes projetés loin, très loin dans le temps pour exposer le principe du jeûne. Il ressort que le jeûne a existé bien avant l'islam et les communautés d'alors y étaient astreintes exactement comme cela est mentionné dans le verset qui institue le jeûne dans l'islam. «... **comme à ceux qui vous ont précédé...** » C2V183

Le jeûne en tant qu'institution

spirituelle a pris diverses formes allant de l'abstinence totale et volontaire d'aliments à l'abstention de paroles (le cas de Marie, mère de Jésus) C19V26 en passant par la privation partielle et volontaire d'aliments.

Chers frères et chères sœurs, les bienfaits physiques (santé, diminution du désir sexuel) du jeûne ne sont pas à démontrer. Quant aux récompenses spirituelles, on ne cessera jamais d'en parler.

Mobilisons nous encore davantage pour bénéficier pleinement de ce Ramadan car rien ne nous donne l'assurance d'avoir un autre.

A.S

Info-CERFI

La section provinciale du CERFI organise un *concours de lecture coranique* les 6 et 7 novembre 2004 au siège du CERFI.

**LISEZ ET
FAITES LIRE AN-NASR
VENDREDI**